

**MAISON**  
DES ENTREPRISES  
DE L'EURE

Prêt de main d'œuvre



**MAISON**  
DES ENTREPRISES  
DE L'EURE

- **Principe :**
  - Mise à disposition de collaborateur(s) entre 2 entreprises : 1 entreprise prêteuse et 1 entreprise d'accueil
  - Dispositif qui n'est pas « nouveau »
- **Dispositif encadré juridiquement :**
  - Sur la base du volontariat du/des salarié(s) mis à disposition → Accord du salarié
  - Convention de mise à disposition
  - Avenant au contrat de travail pour le(s) salarié(s) concerné(s), par l'entreprise prêteuse
  - Système de refacturation à l'euro près entre les 2 entreprises
- **Risques / Freins psychologiques :**
  - Impact sur le climat social (entreprise d'accueil : nouvel arrivant extérieur / entreprise prêteuse : difficultés éventuelles de l'entreprise en baisse d'activité)
  - Débauchage des salariés mis à disposition → Accord moral entre les 2 entreprises à bien établir
  - Craintes d'espionnage « industriel »
- **Opportunités :**
  - Cadre législatif
  - Permettre à ses collaborateurs de leur proposer une alternative professionnelle sur un temps donné
  - Bénéficiaire de compétences techniques et formées de façon souple sur un temps limité
  - Le coût du salaire est pris en charge par l'entreprise d'accueil

Qu'est-ce que  
le prêt de  
main  
d'œuvre?

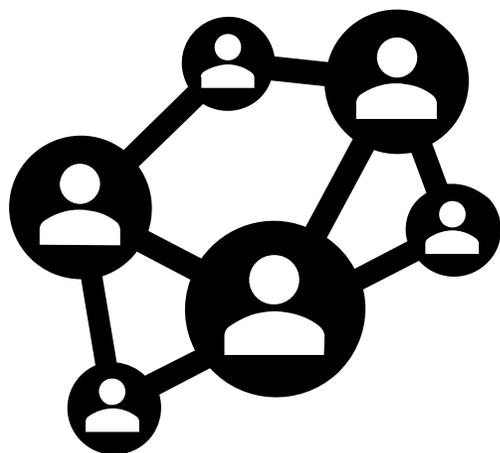
# Les conditions de réussite du prêt de main d'œuvre: humainement

- **Accompagnement RH → Entreprise prêteuse :**

- Rassurer en communiquant sur la situation, transmettre les informations et savoir dire qu'on ne sait pas de quoi est fait l'avenir
- Expliquer ce qu'est le prêt de main d'œuvre (dispositif encadré et sur la base du volontariat)
- Informer que cela reste une solution temporaire OU solution d'opportunité pour le collaborateur dont l'entreprise ne sait pas si elle pourra le réintégrer par la suite
- Être à l'écoute de ses collaborateurs dès le début du processus
- Garder un lien avec ses collaborateurs mis à disposition pendant toute la période
- Préparer et tenir informé des conditions de leur retour au sein de l'entreprise

- **Accompagnement RH → Entreprise d'accueil :**

- Informer en interne de la démarche et arrivée de nouveaux collaborateurs sur une durée limitée
- Préparer l'arrivée en prenant contact en amont avec les profils : présenter l'entreprise, le contexte, les pratiques...
- Prévoir un temps de formation/transition
- Dès l'arrivée, accompagner l'intégration (présentation des locaux, des équipes...)
- Suivre le parcours du collaborateur pendant sa période au sein de l'entreprise



Merci pour votre participation et écoute!

Vous souhaitez proposer des profils à des entreprises locales et/ou souhaitez accueillir des profils chez vous dans ce cadre?

Contactez Alexandra BERGER :  
[alexandra.berger@uimm-eure.org](mailto:alexandra.berger@uimm-eure.org)

Transmettez votre besoin (fiche de poste ou CV associés) afin de vous aider à identifier des entreprises dans le réseau pouvant répondre à celui-ci.